LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu rattaché à la DASCO 26 relatif à la stratégie de rénovation et d'adaptation climatique du patrimoine scolaire parisien

Voeu déposé par Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que les établissements scolaires constituent des équipements publics essentiels à la réussite éducative, à la santé et au bien-être des enfants ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs se multiplient et affectent directement les conditions d'apprentissage des élèves ainsi que les conditions de travail des personnels ;

Considérant que les enjeux de rénovation énergétique, d'accessibilité, de qualité de l'air intérieur, de confort d'été et d'hiver, et d'adaptation climatique concernent désormais l'ensemble du patrimoine scolaire parisien ;

Considérant que l'éducation communale doit être une priorité budgétaire et que les dotations actuelles sont insuffisantes au regard des besoins réels de rénovation du bâti scolaire parisien;

Considérant que le Sénat estime les besoins nationaux de rénovation du bâti scolaire à près de 4 milliards d'euros par an pendant dix ans, soit 40 milliards d'euros sur dix ans;

Considérant que les investissements nécessaires dépassent largement l'échelle d'une seule mandature et appellent une vision de long terme ;

Sur proposition de Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris:

- présente au Conseil de Paris une stratégie de rénovation et d'adaptation climatique du patrimoine scolaire parisien à horizon 2035, précisant notamment :
    - le nombre de bâtiments scolaire à rénover avec leur degré de priorité ;
    - les objectifs d'adaptation aux fortes chaleurs et de confort d'été ;

- les besoins d’investissement identifiés ;
- le calendrier prévisionnel des opérations structurantes ;